

CONDITIONS DE VENTE DE BILLETS INDIVIDUELS WALIBI SUD-OUEST APPLICABLES AUX INSTITUTIONS REPRESENTATIVES DU PERSONNEL OU PAR LEUR INTERMEDIAIRE

Les présentes conditions de vente régissent les relations entre la société Parc Agen, société par actions simplifiée au capital de 228 673,53 €, ayant son siège social au parc de loisirs Walibi Sud-Ouest, château de Caudouin, 47310 Roquefort, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Agen sous le numéro 382 444 545, dont le numéro de TVA intracommunautaire est le FR90382444545, et les Institutions Représentatives du Personnel telles que définies aux présentes, pour la vente de billets individuels d'entrée au parc Walibi Sud-Ouest à ces Institutions Représentatives du Personnel ou par leur intermédiaire.

Tout achat ou toute commande de billets individuels d'entrée au parc Walibi Sud-Ouest effectué(e) par une Institution Représentative du Personnel telles que définies aux présentes auprès de la société Parc Agen entraîne l'acceptation sans réserve des présentes conditions, nonobstant toute stipulation contraire.

1. DISPOSITIONS COMMUNES

1.1 Définitions

Les termes débutant par une majuscule dans les présentes conditions de vente ont la signification suivante :

« Adulte » : personne physique âgée d'au moins 10 ans et de moins de 65 ans.

« Conditions » : les présentes conditions de vente, y compris leur(s) annexe(s).

« Billet » : droit d'accès payant ou gratuit au Parc au profit d'une personne non membre d'un Groupe, à une ou plusieurs dates indéterminées au cours d'une Saison.

« Enfant » : personne physique âgée de moins de 10 ans.

« Groupe » : groupe d'au moins vingt personnes payantes, Adultes et/ou Enfants à partir de 3 ans (par exception, ce seuil est fixé à cinq pour les groupes constitués exclusivement de personnes handicapées).

« Institution Représentative du Personnel » : entité constituée au sein d'une entreprise ou administration proposant des activités culturelles aux salariés de cette entreprise ou administration (ex. : comité d'entreprise, amicale du personnel).

« Moins Valide » : personne handicapée à moins de 80 %.

« Parc » : le parc de loisirs exploité par Walibi Sud-Ouest.

« Prestation Associée » : toute prestation proposée par Walibi Sud-Ouest (restauration rapide ou buffet, Wali'Billets, animation soumise à une tarification spécifique en sus du prix d'entrée, etc.) à l'exception de l'accès au Parc.

« Saison » : période d'ouverture du Parc entre deux périodes de fermeture hivernale.

« Senior » : personne physique âgée de 65 ans ou plus.

« Wali' Billet » : bon d'achat valable auprès des points de vente (restauration, souvenirs, etc.) au sein du Parc, à l'exception du ou des stand(s) de promenade en poney.

« Wali' Pass » : Billet pouvant être utilisé autant de fois que souhaité par son détenteur pendant la Saison au cours de laquelle il a été acheté.

« Walibi Sud-Ouest » : la société Parc Agen.

1.2 Validité des billets

Les Billets sont valables pour une journée de la Saison au cours de laquelle ils ont été achetés. Par exception, les Wali' Pass peuvent être utilisés autant de fois que souhaité par leur détenteur pendant la Saison au cours de laquelle ils ont été achetés. Les Wali' Billets sont valables pendant la saison au cours de laquelle ils ont été achetés. Les Billets non utilisés au cours d'une Saison ne peuvent pas être utilisés au cours d'une Saison ultérieure.

Les Billets ne sont pas datés. Un Billet peut donc être utilisé à la date choisie par le détenteur du Billet, pourvu que cette date soit un jour de la Saison au cours de laquelle le Billet a été acheté.

Quel que soit le type de Billet, Walibi Sud-Ouest se réserve la faculté de refuser l'accès au Parc au détenteur d'un Billet le jour choisi de la visite, en raison par exemple de la forte affluence ou des conditions météorologiques.

1.3 Prix des billets

Le prix des Billets, en euros et toutes taxes comprises, figure en annexe 1 des Conditions. Ce tarif s'applique sous réserve d'offres promotionnelles ponctuelles.

Le prix des Billets est établi sur la base des taxes applicables à la date d'entrée en vigueur des Conditions. Il est susceptible d'être modifié à tout moment par Walibi Sud-Ouest en cas de variation de ces taxes.

Le prix des Billets ne comprend pas l'accès au parking, qui fait l'objet d'une tarification spécifique par véhicule et par jour, les repas, certains jeux et activités proposés dans l'enceinte du Parc ou toute autre dépense à caractère personnel.

1.4 Gratuits

Des Billets gratuits sont délivrés aux caisses à l'entrée du Parc au profit des Enfants de moins de 3 ans, femmes enceintes, personnes handicapées à plus de 80 %, sur présentation d'un justificatif.

1.5 Entrée en vigueur des conditions

Les Conditions s'appliquent à compter du 1er février 2016.

1.6 Modification des conditions

Walibi Sud-Ouest se réserve la faculté de modifier sans préavis tout ou partie des Conditions, en ce compris le tarif figurant en annexe. Ces modifications entrent en vigueur à la date indiquée dans les Conditions.

1.7 Traitement des données personnelles

Les données personnelles recueillies auprès des Institutions Représentatives du Personnel font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer l'accès des visiteurs au Parc et, avec l'accord des personnes concernées, à l'envoi d'offres commerciales. L'Institution Représentative du Personnel se porte garant du consentement des bénéficiaires des Billets à la collecte de leurs données personnelles par Walibi Sud-Ouest. Les destinataires des données sont Walibi Sud-Ouest et, avec l'accord des personnes concernées, les partenaires commerciaux de Walibi Sud-Ouest.

Toute personne dont les données ont été recueillies bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ces données, qu'elle peut exercer en s'adressant à Walibi Sud-Ouest (Walibi Sud-Ouest, traitement des données personnelles, château de Caudouin, CS 10022, 47310 Roquefort). Elle peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données la concernant.

1.8 Responsabilité civile professionnelle

Walibi Sud-Ouest a souscrit un contrat d'assurance responsabilité civile professionnelle auprès de Axa France IARD (313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex ; contrat n° 6647736004).

1.9 Loi applicable, litiges

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises à la loi française.

Toute réclamation relative à l'achat d'un billet doit être adressée à Walibi Sud-Ouest (Walibi Sud-Ouest, service réclamations, château de Caudouin, CS 10022, 47310 Roquefort). En cas de litige, les parties privilégieront le règlement à l'amiable. Après avoir saisi le dit service et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, l'acheteur peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : www.mtv.travel

1.10 Loi applicable

Les Conditions sont soumises à la loi française.

2. DISPOSITIONS APPLICABLES A LA VENTE DE BILLETS AUX COMITES D'ENTREPRISE

2.1 Types de billets

Les Billets pouvant être achetés par les Institutions Représentatives du Personnel sont les Billets d'accès au Parc valables pour une journée au cours d'une Saison, sans Prestation Associée, ainsi que les Wali' Pass et des Wali' Billets

Les Billets sont vendus à un tarif ne distinguant pas selon la catégorie dont relève l'utilisateur final de ces Billets (Adulte, Enfant, Senior, Moins Valide).

2.2 Achat de billets

L'Institution Représentative du Personnel doit acheter au moins vingt Billets par commande, sauf en cas d'achat de Wali' Pass et de Wali' Billets, pour lesquels aucun nombre minimum n'est requis. L'attention de l'Institution Représentative du Personnel est attirée sur le fait qu'elle peut bénéficier d'un tarif préférentiel en cas d'achat d'un nombre important de Billets (sauf en cas d'achat de Wali' Pass et de Wali' Billets), comme cela est précisé en annexe 1.

L'achat des Billets s'effectue en complétant le bon de commande disponible sur le site internet de Walibi Sud-Ouest, à l'adresse suivante : <http://www.walibi.com>. Ce bon, accompagné du chèque ou du virement prévus à l'article 2.3, doit être envoyé à Walibi Sud-Ouest, service réservation, château de Caudouin, CS 10022, 47310 Roquefort.

Tout achat emporte obligation de paiement à la charge de l'Institution Représentative du Personnel. Tout achat est conclu sous réserve du paiement de la totalité du prix des Billets.

2.3 Modalités de paiement

Le bon de commande doit être accompagné du paiement de la totalité du prix des Billets, versé par chèque à l'ordre de Walibi Sud-Ouest ou par virement sur le compte dont le numéro IBAN est le suivant : FR76 1780 7008 0100 1210 5702 117 et le code BIC est le suivant : CCBPFRPTLS.

2.4 Pénalités de retard

Le prix des Billets est exigible à compter de la réception du bon de commande par Walibi Sud-Ouest.

En cas de retard de paiement, le taux d'intérêt des pénalités est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire. En outre, l'Institution Représentative du Personnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard de Walibi Sud-Ouest, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, Walibi Sud-Ouest peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification.

2.5 Délivrance des billets

Les Billets sont délivrés par courrier à l'adresse indiquée par l'Institution Représentative du Personnel. L'envoi des Billets est gratuit.

2.6 Modification des billets

Les Billets ne sont pas modifiables.

2.7 Remboursement des billets

L'Institution Représentative du Personnel peut obtenir le remboursement des Billets (à l'exception des Wali' Pass et des Wali' Billets) vendus au cours de la Saison de leur validité, aux conditions suivantes :

Les Billets doivent être envoyés à Walibi Sud-Ouest au plus tard le 15 novembre de l'année au cours de laquelle se termine la Saison ; et

Le montant remboursé ne peut être supérieur à 20 % du montant toutes taxes comprises des Billets achetés par l'Institution Représentative du Personnel pour la Saison.

Le remboursement est effectué sous la forme d'un avoir, dont le montant est déductible du prix des Billets achetés par l'Institution Représentative du Personnel pour une Saison ultérieure.

3. DISPOSITIONS APPLICABLES AU DÉPOT-VENTE DE BILLETS AUPRÈS DES COMITÉS D'ENTREPRISE

3.1 Types de billets

Les Billets pouvant être commandés par les Institutions Représentatives du Personnel pour être vendus en dépôt-vente sont les Billets d'accès au Parc valables pour une journée au cours d'une Saison, sans Prestation Associée. Les Wali' Pass et les Wali' Billets ne peuvent pas être commandés pour être vendus en dépôt-vente.

3.2 Commande de billets

Une Institution Représentative du Personnel peut vendre des Billets (à l'exception des Wali' Pass et des Wali' Billets), en qualité de dépositaire à la vente de Walibi Sud-Ouest, auprès des salariés de l'entreprise ou de l'administration dont l'Institution Représentative du Personnel fait partie, à condition que chaque commande porte sur au moins quarante Billets.

Pour commander des Billets, l'Institution Représentative du Personnel doit compléter le bon de commande disponible sur le site internet de Walibi Sud-Ouest, à l'adresse suivante : <http://www.walibi.com>, et l'envoyer à Walibi Sud-Ouest, service réservation, château de Caudouin, CS 10022, 47310 Roquefort.

3.3 Livraison des billets

Les Billets sont envoyés par courrier à l'adresse indiquée par l'Institution Représentative du Personnel. L'envoi des Billets est gratuit.

3.4 Commercialisation des billets

En signant le bon de commande, l'Institution Représentative du Personnel s'engage à :

- Promouvoir la vente des Billets auprès des salariés de l'entreprise ou de l'administration dont l'Institution Représentative du Personnel fait partie à l'aide des outils de communication fournis par Walibi Sud-Ouest. Tout support de communication utilisant des éléments couverts par un droit de propriété intellectuelle (marque, logo, etc.) dont est titulaire Walibi Sud-Ouest ou une entité du groupe auquel elle appartient doit être explicitement validé par le service marketing de Walibi Sud-Ouest préalablement à son utilisation ;
- N'apporter aucune modification aux Billets ni les associer à quelque produit ou service que ce soit ;
- Vendre les Billets aux salariés au prix fixé par Walibi Sud-Ouest ;
- Percevoir le prix des Billets payé par les salariés pour le compte de Walibi Sud-Ouest, le prix devant être payé en totalité au moment de l'achat des Billets par les salariés ;
- Reverser le montant total perçu auprès des salariés à Walibi Sud-Ouest, en un seul versement (un seul chèque ou un seul virement émis par l'Institution Représentative du Personnel) lors d'une nouvelle commande en cours de Saison et en tout état de cause au plus tard le 15 novembre de l'année au cours de laquelle se termine la Saison de validité des Billets. Walibi Sud-Ouest se réserve la faculté de refuser tout versement qui ne couvrirait pas la totalité du montant perçu par l'Institution Représentative du Personnel. Le versement s'effectue par chèque à l'ordre de Walibi Sud-Ouest ou par virement sur le compte dont le numéro IBAN est le suivant : FR76 1780 7008 0100 1210 5702 117 et le code BIC est le suivant : CCBPFRPTLS. A défaut de versement à la date prévue ci-dessus, les Billets commandés sont facturés en totalité à l'Institution Représentative du Personnel ;
- Restituer les Billets vendus à Walibi Sud-Ouest au plus tard le 15 novembre de l'année au cours de laquelle se termine la Saison de validité des Billets. A défaut de restitution à la date prévue ci-dessus, les Billets commandés sont facturés en totalité à l'Institution Représentative du Personnel.

3.5 Modification des billets

Les Billets ne sont pas modifiables.

ANNEXE 1 : TARIFS APPLICABLES AUX INSTITUTIONS REPRESENTATIVES DU PERSONNEL À COMPTER DU 1^{ER} FEVRIER 2016

VENTE DE BILLETS AUX INSTITUTIONS REPRESENTATIVES DU PERSONNEL

| TYPE DE BILLET | QUANTITÉ ACHETÉE | DESCRIPTION | PRIX TTC PAR BILLET |
|------------------------|-----------------------|---|---------------------|
| Billet Saison 2016 | De 20 à 99 Billets | Billet non daté valable pour une personne non membre d'un Groupe pour une journée au cours de la Saison 2016 | 20 € |
| | De 100 à 999 Billets | | 19,50 € |
| | 1 000 Billets et plus | | 19 € |
| Wali' Pass Saison 2016 | | Billet non daté valable pour une personne non membre d'un Groupe autant de fois que souhaité par son détenteur pendant la Saison 2016 | 55 € |

DÉPOT-VENTE DE BILLETS AUPRÈS DES INSTITUTIONS REPRESENTATIVES DU PERSONNEL

| TYPE DE BILLET | QUANTITÉ ACHETÉE | DESCRIPTION | PRIX TTC PAR BILLET |
|--------------------|--------------------|--|---------------------|
| Billet Saison 2016 | 40 Billets ou plus | Billet non daté valable pour une personne non membre d'un Groupe pour une journée au cours de la Saison 2016 | 21 € |